

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-1654/SG/FIN autorisant M. Yves, Robert, Joseph Le Bret à acquérir une parcelle de terrain non bâti sise à Djibouti, quartier d'Ambouli, lot n° 17, titre foncier n° 347.

n° 72-1654/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
12 décembre 1972

Numéro JO  
n° 24 du 26/12/1972

Date du numéro  
26 décembre 1972

### TEXTE INTÉGRAL

M. Yves, Robert, Joseph Le Bret est autorisé À coter un immeuble non bâti, sis à Djibouti, quartier d'Ambouli, d'une superficie de 1.652 mètres carrés environ, lot n° 17, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 347 au nom de Mlle Marie-Louise Brustier.